



Située sur la rive gauche, à l'est du canton de Genève, le territoire de **Seymaz-Région** couvre une superficie de 3'919 hectares et compte 15'726 habitants. Elle se distingue par ses villages de charme, ses exploitations agricoles et viticoles, ainsi que par ses vastes zones forestières abritant un écosystème riche et varié.

Afin de préserver ce patrimoine naturel et de lutter contre les incivilités en milieu rural et naturel, la commune de **Jussy** met au concours deux postes de gardes ruraux pour renforcer l'équipe actuelle.

Ce poste s'inscrit dans une **collaboration intercommunale étroite** avec les communes d'Anières, Choulex, Corsier, Gy, Meinier, Puplinge et Vandoeuvre.

Une inscription publique est ouverte en vue de l'engagement de

## **Deux gardes ruraux** **1 poste à 80% + 1 poste à 40%**

### **Votre mission**

En tant que garde rural, vous participez activement à la protection du territoire rural et naturel de la région de la Seymaz, notamment par :

- La surveillance des récoltes de toute nature contre les déprédatrices ; intentionnelles ou non ;
- La surveillance des vignobles lors de la mise à ban ;
- Le contrôle des stationnements illicites dans l'aire agricole ;
- La surveillance des zones rurales et non rurales contre les dépôts sauvages et toute atteinte à l'environnement ;
- Une présence préventive et dissuasive sur le terrain, en lien avec les autorités communales concernées.

### **Votre profil**

- Sens de l'organisation et capacité à faire preuve d'initiative
- Bonne capacité d'analyse, de discernement et de communication
- Respect strict des règlements et des procédures en vigueur
- Excellente endurance physique (déplacements en vélo électrique, par toute météo)
- Bonne résistance au stress
- Sens de la discrétion et du service public
- Domicile dans le canton de Genève (proximité de la région de la Seymaz : un atout)
- Permis de conduire pour motocycle jusqu'à 125 cm<sup>3</sup>

### **Conditions d'engagement**

- Employeur : Commune de Jussy
- Taux d'activité : 80 % ou 40 % (à préciser dans le dossier de candidature)
- Entrée en fonction : **au plus tard le 1er avril 2026**
- Les personnes retenues seront assermentées par les magistrats communaux
- Le poste est soumis aux articles 13 à 16 de la Loi sur les agents de la police municipale (LAPM) ainsi qu'à la Loi sur la police rurale (LPRur)

### **Pourquoi nous rejoindre ?**

- Un emploi utile et concret, au service de la protection de l'environnement et du patrimoine rural
- Un travail de terrain, varié, autonome et ancré dans la réalité locale
- Une collaboration intercommunale stimulante, offrant une vision globale des enjeux ruraux
- Un cadre de travail stable, avec une commune employeuse clairement identifiée
- Un rôle essentiel de prévention et de présence, reconnu par les autorités communales

☞ Délai de postulation : **31 janvier 2026** ☞ [rh@jussy.ch](mailto:rh@jussy.ch)

Les personnes intéressées sont invitées à transmettre leur dossier complet (lettre de motivation, curriculum vitae, extrait du casier judiciaire et extrait du registre des poursuites) exclusivement par courrier électronique. Dans un souci de respect de l'environnement et de protection des données, les dossiers électroniques seront détruits à l'issue du processus de sélection.